



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 août 2020  
Français  
Original : arabe

---

### Lettres identiques datées du 26 août 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le soixante-huitième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2020/813](#)).

Le Gouvernement syrien soulève à nouveau les préoccupations dont il avait fait part dans ses réponses aux précédents rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité. Il regrette une fois de plus que leurs auteurs, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, continuent d'avoir une démarche unilatérale fondée sur des idées préconçues et de s'appuyer sur des sources dont le manque de crédibilité a été démontré depuis le début de la crise, il y a neuf ans. De plus, ils font abstraction, sans aucune justification, des nombreuses observations formulées par le Gouvernement syrien et des préoccupations qu'il a soulevées, n'ayant de cesse de réfuter les allégations et les affirmations fallacieuses figurant dans ces rapports systématiques et politisés, qui sont contraires aux dispositions du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions des organes de l'ONU sur les questions humanitaires, en particulier la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale.

La lecture du soixante-huitième rapport du Secrétaire général suscite de nombreuses questions qui préoccupent non seulement le Gouvernement, mais aussi tous les Syriens et toute personne concernée par la situation humanitaire dans le pays, comme suit :

- Les auteurs citent l'opération Source de paix et les opérations militaires qui se déroulent dans la zone de l'opération. Toutefois, ils omettent délibérément de mentionner que, conformément au droit international, principalement à la Charte des Nations Unies, la zone devrait être désignée comme territoire occupé par le régime turc. Ils ne précisent pas non plus que le régime turc doit mettre fin à son occupation immédiatement et sans condition de cette zone, pour qu'elle puisse jouir de la paix. À cet égard, mon pays rejette la description de l'évolution de la situation dans le nord-est, figurant au paragraphe 9 du rapport, car les auteurs mettent sur un pied d'égalité le Gouvernement syrien, d'une part, et les groupes terroristes armés, les milices séparatistes et les occupants américain et turc, d'autre part. Un tel traitement est contraire aux principes les plus élémentaires du droit international. Le Gouvernement syrien est



parfaitement en droit de défendre son territoire contre les forces d'occupation, les milices séparatistes et les groupes terroristes.

- Plus d'une fois, notamment au paragraphe 4, les auteurs déclarent que l'économie syrienne continue de montrer des signes d'extrême fragilité. Ils s'attardent également sur la question de l'insécurité alimentaire. Ils font mine d'ignorer que les conditions de vie difficiles des Syriens sont principalement imputables au blocus économique et aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées par les pays occidentaux à la Syrie et à son peuple, dont la dernière en date est la loi César. Il est clair qu'elles ont des effets néfastes sur divers aspects de la vie, principalement dans les secteurs de la santé et de l'énergie, outre les répercussions de la guerre terroriste menée contre la Syrie, par des États qui continuent de soutenir des groupes terroristes armés et d'occuper son territoire.
- Au paragraphe 5, les auteurs ressassent les mêmes erreurs et les mêmes informations fallacieuses, concernant les faits nouveaux survenus dans le nord-ouest de la Syrie, qu'ils qualifient de « zone de désescalade ». Comme à leur accoutumée, ils mentionnent les frappes aériennes et la mort de femmes et d'enfants qui en résulte, alors que ces décès sont à imputer aux groupes terroristes armés, qui continuent de viser des civils et des infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux.
- Avec l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2533 \(2020\)](#), il est clair que le présent rapport sert à promouvoir avec plus d'insistance l'efficacité de l'assistance acheminée à travers la frontière. Une fois de plus, les auteurs avancent des prétextes infondés et illégaux pour justifier la violation de la souveraineté de la Syrie et invoquent la nécessité de reprendre l'acheminement de l'aide par Bab al-Salam, en omettant à dessein que le Gouvernement syrien s'est montré disposé à plusieurs reprises à fournir une aide humanitaire aux bénéficiaires à partir du territoire syrien et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour atteindre cet objectif, malgré les obstacles créés par les groupes terroristes armés.
- La République arabe syrienne convient que la situation humanitaire à Roukban est difficile. Cependant, elle regrette une fois de plus que les auteurs n'en citent pas la cause, à savoir l'occupation du secteur et du camp par les États-Unis.
- Au paragraphe 10 du rapport, les auteurs déclarent que « l'approvisionnement en eau depuis la station de pompage d'Alouk a été interrompu à plusieurs reprises, affectant 460 000 civils dans la province d'Hassaké » et que l'ONU a continué de plaider en faveur d'un accord durable entre les parties concernées. Cependant, comme d'habitude, ils passent sous silence le fait que le régime turc porte au premier chef la responsabilité de cet acte odieux, qui constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité.
- Mon gouvernement s'est exprimé à plusieurs reprises au sujet de la Conférence de Bruxelles qui est mentionnée dans le rapport. Les auteurs notent que des annonces de contribution s'élevant à des milliards de dollars ont été faites pour soutenir « l'action humanitaire et les initiatives de résilience et de développement en République arabe syrienne et dans la région ». Ils auraient dû comprendre que le peuple syrien souhaite que des États ayant participé à cette conférence s'engagent à cesser de soutenir les groupes terroristes armés et les milices séparatistes, à mettre fin à leur occupation, à lever leurs sanctions économiques injustes, à faciliter le retour des réfugiés, à cesser d'entraver la reconstruction, à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays et à s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures.

- Quant à la situation dans le camp de Hol, la responsabilité de cette dégradation est connue de tous. En coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONU, le Gouvernement syrien continue de faire le nécessaire pour remédier à la situation du camp et de ses résidents.
- Les auteurs évoquent les difficultés rencontrées pour accéder à certains secteurs, tout en feignant d'ignorer que la raison principale en est le comportement des groupes terroristes armés.

En conclusion, il convient d'apporter une assistance humanitaire aux Syriens et une aide au règlement de la crise en se dissociant des intérêts politiques des États qui l'ont engendrée et continuent d'être la cause première de toutes les souffrances des Syriens. Tant que le Secrétariat ne tiendra pas compte de cet aspect, il continuera d'établir le même type de rapport et de gaspiller les ressources de l'ONU.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

---